

**Décret exécutif n° 14-153 du 30 Avril 2014 fixant les conditions
d'ouverture et d'exploitation des laboratoires d'essais et d'analyse
de la qualité**

**DOSSIER D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN
LABORATOIRE D'ANALYSE ET D'ESSAIS DE LA QUALITÉ**

Partie I

1- Demande d'autorisation d'ouverture

Pour une personne physique la demande doit préciser :

- Nom & prénom du postulant
- Adresse du local commercial
- Domaine(s) envisagé (s) (types d'analyses)
- Produits ciblés pour essais ou analyse
- Nom du gérant technique

Pour une personne morale la demande doit préciser

- Dénomination ou la raison sociale
- Forme juridique
- Adresse du siège social et du local commercial
- Adresse du local commercial
- Domaine(s) envisagé (s) (types d'analyses)
- Produits ciblés pour essais ou analyse
- Nom du gérant technique

2- Qualification du postulant ou du gérant technique

3- Titre de propriété ou bail de location

4- Acte de naissance

5- Extrait du casier judiciaire datant de moins de (03) mois

6- Copie(s) des titres et diplômes du postulant ou le gérant technique

**Le dossier est transmis ou déposé à la direction du
commerce de la wilaya territorialement compétente**

Le Directeur du commerce délivre au postulant une autorisation d'ouverture après vérification de la conformité du dossier. Cette autorisation permettra au postulant de bénéficier des avantages de l'ANSEJ et de s'inscrire au registre du commerce et ne donne pas droit à l'exploitation du laboratoire.

Partie II

Pour obtenir une autorisation d'exploitation, le postulant doit compléter la partie I du dossier cité ci-dessus par les pièces suivantes :

- **Demande d'exploitation**
- **Description et organisation du laboratoire (plan)**
- **Certificats de conformité du local délivrés par les services habilités en matière d'hygiène et de sécurité**
- **Types , caractéristiques et performances des équipements**
- **Copie de Registre du commerce**